

1843 l'an mil huit cents quarante trois le
deux octobre Etienne Sognié Veuf de
Etienne défunte anastasia moffe de la paroisse
Saulnier de St mandé d'une part et frosine
et corporin de cette paroisse d'autre part
Euphrosin ce qui nous avons publié les bans
e aux prônes de trois messes paroissiales
corporon comme il est prescrit par le St consél
de trente sans qu'il se soit trouvé
aucun Empaichement canonique
après les avoir dispersé d'un Empaich
de consanguinité au 3^e degré j'ai
Réçu leur consentement mutuel, et
leur ai donné la bénédiction
nuptiale dans l'Eglise de cette paroisse
En présence de dominique et jean
Baptiste Bouderau Goudot
anselme Boudreau
lan mil huit cents quarante quatre le dix juin
Pierre pierre poytier veuf de defunte Seraphie thériat
Potier d'une part, et pélagée babin fille mj. de
et charl babin et de véronique amiraus de la
Pelagie paroisse de ste anne d'autre part de qui nous
Babin avons publié deux bans aux prône de la
messe paroissiale comme il est prescrit
par le St concil de trente, et nous _____
avons dispencée d'un troisieme ne Sétant
trouvé aucun Empaichement canonique
j'ai Réçu leur consentements mutuels
et comme curé leur ai donné la bénédiction
nuptiale En présence des temoins qui ont signé
pierre potier cyrille Pottier Goudot